# DÉPARTEMENT DU DOUBS

**ARRONDISSEMENT de BESANÇON**

**OBJET :**

**LANCEMENT D'UN APPEL À INITIATIVE PRIVÉE (AIP) POUR LA REPRISE ET LE DÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) DANS LE DOUBS**

**Délibération n°2026/64**

**MEMBRES :**

En exercice : 40

Présents : 28

Représentés : 3

Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 31

Absents excusés : 14

Absent : 1

**RÉSULTAT DU VOTE :**

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

**DATE DE LA CONVOCATION :**

**22 octobre 2026**

**NOTA :**

Cette délibération sera publiée en novembre 2026 sur www.syded.fr.


**SYDED**
(Syndicat mixte d'énergies du Doubs)
33 rue Clément Marot
25000 BESANÇON


territoire d'énergie DOUBS-SYDED

**EXTRAIT**
du registre des délibérations du comité syndical

## Séance du 30 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 octobre à 10 heures 30

Le comité syndical du SYDED s'est réuni au SYDED, 33 rue Clément Marot, à Besançon, après convocation légale, sous la présidence de Patrick CORNE, Président.

Secrétaire de séance : Marc **TIROLE**.

**Étaient présents** : Christophe **ANDRÉ** *(à compter de la délibération 2026/64),* Madeleine **ARNOUX**, Franck **BERNARD** *(suppléant)*, Claude **BOURIOT**, Nathalie **BOUVET** *(pouvoir de Anthony NAPPEZ)*, Christian **BRAND**, Éric **BRULEBOIS**, Patrick **CORNE**, Claude **COURVOISIER**, Gérard **DÈQUE**, Pascal **DUCRET**, Laura **GINIOT**, Marc **JACQUOT** *(suppléant)*, Christophe **JANIN**, Éloy **JARAMAGO**, Éric **LAMY** *(pouvoir de Alain SYLVANT)*, Michel **LENGLET** *(suppléant)*, Jean-Sébastien **LEUBA**, Madeleine **LHOMME**, Pierre **LIÈVREMONT**, Pierre **MILLON**, Benoit **PARENT**, Frédéric **PATOIS**, Laurent **PETIT** *(pouvoir de Patrick COMTE)*, Pascal **ROUTHIER** *(ne prend pas part au vote des délibérations 2026/65 et 2026/66),* Marc **TIROLE**, Claude **VADAM**, Romain **VERMOT**.

**Étaient excusés** : Patrick **COMTE** *(pouvoir à Laurent PETIT)*, Laurent **CROIZIER**, Christian **CUGNEY**, Vincent **CUVELIER**, André-Marie **DEPOUTOT**, Didier **GENDRAUD**, Laurent **JEUNET**, Jean-François **MENESTRIER**, Serge **MINORET**, Anthony **NAPPEZ** *(pouvoir à Nathalie BOUVET),* Denis **POIX-DAUDE**, Philippe **RÉGENNASS**, Emmanuelle **RICHARD**, Alain **SYLVANT** *(pouvoir à Éric LAMY).*

**Étaient absents** : Christophe **DALONGEVILLE**.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

### Contexte

Le SYDED gère depuis plusieurs années un parc de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur le territoire du Doubs. Une partie de ce parc, installée entre 2017 et 2019, arrive aujourd'hui en fin de vie et nécessite un renouvellement, tandis que la demande de recharge ouverte au public continue de croître avec le développement du parc de véhicules électriques.

Face à ce constat, et conformément aux orientations nationales portées par la FNCCR, l'Avere-France et le SERCE en faveur d'une organisation à l'échelle départementale, il est proposé d'engager une démarche de reprise et de déploiement des IRVE à l'échelle de l'ensemble du territoire du SYDED, hors Grand Besançon Métropole et SIEL, en lien avec Pays de Montbéliard Agglomération (PMA).


AR-Préfecture du Doubs
025-252508288-20261104-4-DE

Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-11-2026
Publication le : 04-11-2026


territoire d'énergie DOUBS-SYDED
Le Président du SYDED,
Patrick CORNE

## Le dispositif retenu : un appel à initiative privée (AIP)

La procédure retenue est un appel à initiative privée (AIP), sur le fondement des articles L.2122-1 et L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques et de l'article L.2224-37 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales. Ce montage, utilisé notamment par Grand Besançon Métropole en 2022 et par le SYDESL de Saône-et-Loire depuis 2024, permet de sélectionner par mise en concurrence un opérateur privé qui déploiera et exploitera le service à ses frais et à ses risques, sur autorisation d'occupation du domaine public délivrée par chaque commune.

Il ne s'agit ni d'un marché public, ni d'une concession de service public : le SYDED n'investit pas, ne finance pas l'exploitation, et n'accorde aucune exclusivité au titulaire retenu.

## Principales caractéristiques du projet

- Périmètre : l'ensemble du département, hors Grand Besançon Métropole et SIEL ;
- Objectif indicatif : de l'ordre de 160 points de charge supplémentaires, ajustable par les candidats ;
- Durée de l'autorisation d'occupation du domaine public : 15 ans, avec possibilité de la porter à 20 ans ;
- Redevance d'occupation du domaine public (part fixe et part variable) versée par le titulaire à chaque commune ;
- Rémunération du SYDED assurée par la convention de partenariat conclue avec le titulaire (accompagnement technique, suivi de l'AIP, mise à jour du SDIRVE), distincte de la redevance domaniale ;
- Reprise par le titulaire des bornes actuellement gérées par le SYDED, selon des modalités techniques et financières à négocier pour chaque site ;
- Mise en place d'un outil de suivi informatisé accessible au SYDED et à chaque commune sur son périmètre, en complément d'un rapport annuel du titulaire.

## Gouvernance et association de Pays de Montbéliard Agglomération

Pays de Montbéliard Agglomération a été associé à la démarche sur le plan technique et sur le plan politique, car l'agglomération souhaitait lancer de son côté un appel à projet. Il a été convenu de lancer une opération unique, sous l'égide du SYDED, tenant compte des spécificités de PMA et associant les élus au comité de pilotage.

## Reprise de la compétence par les communes

La compétence IRVE, actuellement transférée au SYDED par certaines communes et intercommunalités, leur sera restituée en fin de projet, à l'achèvement du déploiement du réseau porté par le titulaire de l'AIP, et en tout état de cause au 1er janvier 2029, à l'exception de la capacité du SYDED à réaliser les schémas directeurs IRVE, prévue par les textes, qu'il conserve y compris après cette restitution.

## Calendrier prévisionnel

Validation du projet par les instances du SYDED à l'automne 2026, consultation des communes en novembre-décembre, publication de l'AIP en janvier 2027, sélection de l'opérateur à la mi-2027, et achèvement du déploiement fin 2028. Le calendrier détaillé figure dans la feuille de route annexée au présent rapport.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé de Pascal DUCRET, 1er vice-président, et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ***D'approuver le lancement d'un appel à initiative privée (AIP) pour la reprise et le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le territoire du SYDED, hors Grand Besançon Métropole et SIEL ;***
- ***D'approuver les grands principes et le calendrier du projet ;***
- ***D'approuver le principe de la reprise, en fin de projet et au plus tard le 1er janvier 2029, de la compétence IRVE par les communes et intercommunalités qui l'avaient transférée au SYDED ;***
- ***De donner délégation au Président pour engager les démarches et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.***

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président du SYDED,
Patrick CORNE

AR-Préfecture du Doubs
025-252508288-20261104-4-DE

Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-11-2026
Publication le : 04-11-2026

territoire d'énergie DOUBS-SYDED
Le Président du SYDED,
Patrick CORNE

## ANNEXE 1 - Projet de feuille de route

### Lancement d'un appel à initiative privée (AIP) pour la reprise et le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) dans le Doubs

*(Tout le département, hors Grand Besançon Métropole et hors SIEL), en lien avec Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)*

**Note de cadrage juridique**

Le projet est désigné « appel à initiative privée (AIP) » et non « appel à manifestation d'intérêt (AMI) ». L'AMI sert à établir un constat de carence de l'initiative privée avant une intervention publique directe (marché ou concession) ; ce n'est pas la voie retenue ici. Le SYDED reste un facilitateur de l'initiative privée sur le domaine public, sans opérer ni financer le service lui-même. Procédure fondée sur les articles L.2122-1 et L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) et l'article L.2224-37 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) — le montage utilisé par Grand Besançon Métropole (2022) et le SYDESL de Saône-et-Loire (2024-2025), dont les documents ont servi de référence.

### Calendrier

| Échéance | Étape |
|---|---|
| 11/08/2026 | Réunion technique avec les services de PMA. |
| Août 2026 | Préparation du projet technique.<br>Validation de principe avec Patrick CORNE, Président du SYDED, et Pascal DUCRET, premier vice-président en charge du dossier.<br>Envoi du courrier de pré-information aux communes et intercommunalités ayant déjà transféré la compétence IRVE et pour lesquelles le SYDED gère des bornes. |
| Septembre 2026 | Réunion de travail SYDED/PMA validant le principe d'un travail en commun. |
| Octobre 2026 | Envoi d'une pré-information auprès des communes et intercommunalités du Doubs. |
| 22/10/2026 | Validation du projet en commission et en bureau du SYDED. |
| 30/10/2026 | Validation du projet en comité syndical du SYDED. |
| Nov. - déc. 2026 | Campagne de communication et d'adhésion auprès des communes (date limite : 15/12/2026).<br>Message spécifique aux communes ayant transféré la compétence.<br>Organisation de 4 webinaires pour les communes |
| Vendredi 08/01/2027 | Publication de l'AIP. |
| Vendredi 26/02/2027 | Réception des offres. |
| Jeudi 11/03/2027 | Premier jury : audition des candidats. |
| Jeudi 08/04/2027 | Second jury : le cas échéant. |
| Fin juin 2027 | Comité syndical du SYDED : choix du titulaire.<br>Information écrite des candidats non retenus.<br>Publication d'un avis d'attribution de l'AIP. |
| Décembre 2028 | Fin du déploiement. |
| 1er janvier 2029 | Reprise effective de la compétence IRVE par les communes et communautés de communes concernées, en fin de projet, à l'achèvement du déploiement. |

AR-Préfecture du Doubs
025-252508288-20261104-4-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-11-2026
Publication le : 04-11-2026
territoire d'énergie DOUBS-SYDED
Le Président du SYDED, Patrick CORNE

## ANNEXE 2 - Bornes actuelles gérées par le SYDED

Localisation des bornes IRVE du périmètre de l'AIP (Doubs, hors Grand Besançon Métropole et SIEL), classées par catégorie de puissance. Les sites mis hors exploitation ne sont pas représentés.

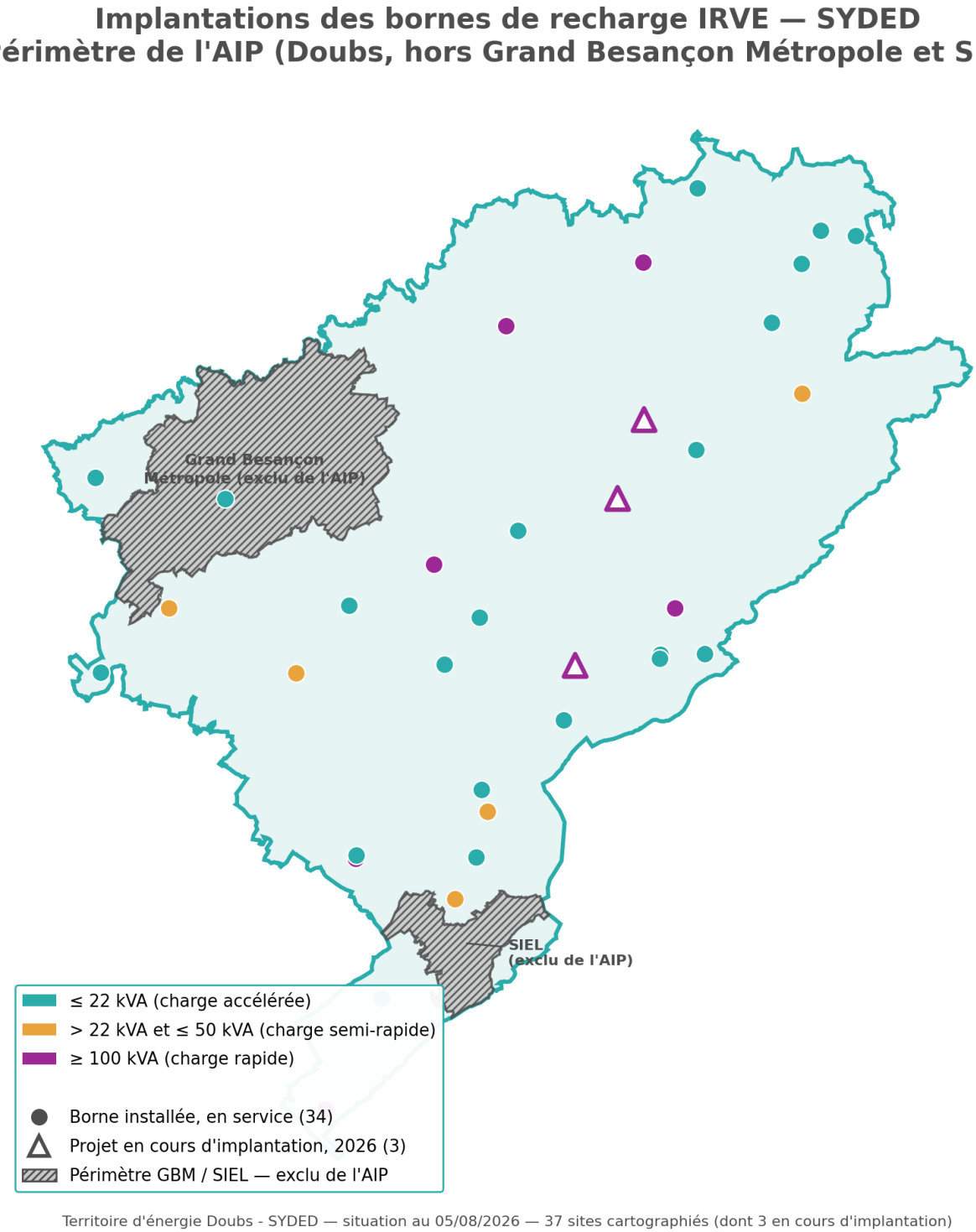



AR-Préfecture du Doubs

025-252508288-20261104-4-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 04-11-2026

Publication le : 04-11-2026

territoire d'énergie DOUBS-SYDED

Le Président du SYDED, Patrick CORNE